RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : SIGNATURE DES BAUX DEROGATOIRES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2026 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25 BIS RUE RAYMOND DU TEMPLE

DÉCISION N° DM-26-283

EN DATE DU 17 JUILLET 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-26-229 en date du 21 mars 2026, portant délégation de fonction à Madame Florence LIEVYN, adjointe au Maire ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1er juillet 2023 :

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés, « RETOUR DE CHINE », « NAN CHEN », « AMACO », « LE LOUP ET L'AGNEAU » de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇨ « RETOUR DE CHINE » dont le siège est situé au 37 avenue de la République à FONTENAY-SOUS-BOIS (94120), représenté par Madame Valérie FACHE.
Durée : du lundi 5 octobre 2026 à 11h00 au lundi 12 octobre 2026 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇨ « NAN CHEN » dont le siège est situé au 4 rue Joseph Gaillard à VINCENNES (94300), représenté par Madame Nan CHEN.
Durée : du lundi 12 octobre 2026 à 11h00 au lundi 19 octobre 2026 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

⇨ « AMACO » dont le siège est situé au 3 boulevard Carnot à ALFORTVILLE (94140), représenté par Monsieur Frédéric SAUNIER.
Durée : du lundi 19 octobre 2026 à 11h00 au lundi 26 octobre 2026 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-lmc1H14466H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026

⇨ « LE LOUP ET L'AGNEAU » dont le siège est situé au 46 rue du Champs de Chartres à SARCELLES (95200), représenté par Madame Marie-Laure LELLOUCHE.
Durée : du lundi 26 octobre 2026 à 11h00 au lundi 2 novembre 2026 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la transition écologique, du développement économique, des commerces et de l'artisanat,

Signé

Florence LIEVYN

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260717-lmc1H14466H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/07/2026
Date de Publication : 17/07/2026